

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-224

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2023-10-02-00001 - Arrêté en date du 27 septembre 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la DDSP (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-10-02-00001

Arrêté en date du 27 septembre 2023 portant
subdélégation de signature aux agents de la
DDSP

Le Commissaire Divisionnaire, Directeur
Départemental de la Sécurité Publique de la Drôme

Arrêté portant subdélégation de signature

Vu la loi organique n°2001-962 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°62-1586 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 1er août 2023 nommant M. Hervé CAZAUX commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique de la Drôme à compter du 1er septembre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe LAGARDE, commissaire divisionnaire, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Drôme, commissaire central adjoint de Valence, à compter du 4 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2018, portant nomination de M. Christophe TOURNIER, Attaché principal d'administration de l'État, chef du service de gestion opérationnelle de la D.D.S.P de la Drôme, à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2023 portant délégation à M. Hervé CAZAUX ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé CAZAUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe LAGARDE, à l'effet de :

- Valider les expressions de besoins des services de la sécurité publique de la Drôme relatifs à l'engagement des dépenses du programme Police Nationale (chapitre 176 – titre III) dans la limite de 2 000 €.
- Constater le service fait.
- Valider les conventions de prestations de services d'ordre, concernant les dépenses supportées par les forces de police.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe TOURNIER, chef du service de gestion opérationnelle à l'effet de :

- Valider les expressions de besoins des services de la sécurité publique de la Drôme relatifs à l'engagement des dépenses du programme Police Nationale (chapitre 176 – titre III) dans la limite de 2 000 €.
- Constaté le service fait.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service de gestion opérationnelle, subdélégation est donnée à Mme Gisèle TOMMASINI, adjointe au chef de service de gestion opérationnelle, à l'effet de :

- Valider les expressions de besoins des services de la sécurité publique de la Drôme relatifs à l'engagement des dépenses du programme Police Nationale (chapitre 176 – titre III) dans la limite de 2 000 €.
- Constaté le service fait.

Article 4 : Le Directeur Départemental adjoint et le chef du service de gestion opérationnelle de la D.D.S.P sont chargés chacun en qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence le 27 septembre 2023

Le Commissaire Divisionnaire
Hervé CAZAUX

